

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_25

Objet : Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique d'éducation à soutenir les actions mises en œuvre par les associations de parents d'élèves, les foyers socio-éducatifs, les associations en relation avec l'enseignement et les coopératives scolaires des écoles publiques de Villeneuve d'Ascq.

Un crédit de 41 400 € a été inscrit au budget 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations œuvrant dans ce secteur.

La Ville attribue une dotation aux écoles pour l'achat des fournitures scolaires. Certaines écoles ont souhaité acquérir des supports pédagogiques spécifiques à leur fonctionnement. Il est donc proposé d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de ces écoles sur la base de 4,20 €/élève. Ces sommes seront déduites de la dotation initiale.

Par ailleurs, un dispositif est mis en place par l'USEP (Union sportive d'enseignement du premier degré). Il propose des actions en temps scolaire et hors temps scolaire pour des rencontres sportives.

Afin de faciliter l'inscription à ce dispositif de certaines écoles de la Ville situées en zone d'éducation prioritaire, dans des quartiers en géographie prioritaire « politique de la Ville » ou situées en zone sensible, il est proposé que la Ville prenne en charge les frais d'adhésion à l'USEP de l'école maternelle Saint-Exupéry pour les classes participant à ces activités.

Il est également proposé d'attribuer des subventions aux associations de parents d'élèves d'écoles et de collèges afin de mettre en place des activités ludiques et

festives, des subventions aux foyers socio-éducatifs afin de soutenir leurs projets culturels et l'organisation de temps forts pour la vie du collège, ainsi qu'à la Délégation départementale de l'Éducation nationale afin de soutenir leurs actions.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 20 mars 2023, il est proposé aux membres du conseil d'attribuer les subventions reprises en annexe pour un montant total de 21 933,24 €.

Imputation comptable : 65748 213 4110

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 15.2.1 Enseignement secondaire, 15.3.1 Enseignement primaire public, 15.3.4 Soutien aux projets d'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES
EFFECTIFS 2023
4,20 par élève

Titulaire du compte bancaire	Effectif	Montant
OCCE Ecole Elémentaire Joséphine Baker	152	638 €
OCCE Ecole Primaire Louise de Bettignies	211	886 €
OCCE Ecole Maternelle Bossuet	98	412 €
OCCE Ecole Primaire Publique Calmette	154	647 €
OCCE Ecole Primaire Camus	96	403 €
OCCE Ecole Maternelle Camus	47	197 €
OCCE Ecole Primaire Chateaubriand	166	697 €
OCCE Groupe Scolaire Cézanne	147	617 €
OCCE Ecole Primaire Chopin	107	449 €
OCCE Ecole Maternelle Chopin	64	269 €
OCCE Ecole Ouverte René clair	195	819 €
OCCE Ecole Maternelle Boris vian	52	218 €
ASS PMC EDUC ACTION	171	718 €
OCCE Ecole Maternelle Curie	88	370 €
OCCE Ecole Elémentaire Paul fort	124	521 €
OCCE Ecole Maternelle Paul Fort	60	252 €
OCCE Ecole Primaire Anatole France	133	559 €
OCCE Ecole Maternelle Jean Jaurès	77	323 €
OCCE Ecole Elémentaire La Fontaine	291	1 222 €
OCCE Ecole Maternelle La Fontaine	156	655 €
OCCE Ecole Elémentaire Mermoz	148	622 €
OCCE Ecole Maternelle Publique Mermoz	97	407 €
OCCE Ecole Elémentaire Pablo Picasso	191	802 €
OCCE Elémentaire Prévert	147	617 €
OCCE Ecole Maternelle Prévert	91	382 €
OCCE Ecole Elémentaire RAMEAU	164	689 €
OCCE Ecole Maternelle Saint Exupéry	56	235 €
Matoulec Asso Ecole Toulouse Lautrec mat	46	193 €
OCCE Ecole Maternelle Van der Meersch	70	294 €
OCCE Ecole Elémentaire Verhaeren	220	924 €
OCCE Ecole Maternelle Jules Verne	85	357 €
OCCE Ecole Primaire Verlaine	119	500 €
	4023	16 897 €

DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT		
ACTION :3.1 : ENSEIGNEMENT PUBLIC		
Nom de l'association	imputation	subvention allouée
Ape La Fontaine	6574.213.4110	300 €
Ape Calmette	6574.213.4110	300 €
Association de Parents d'élèves FCPE Groupe Scolaire Chopin	6574.213.4110	300 €
Ape Cézanne	6574.213.4110	300 €
Conseil de Parents des écoles Jean Jaurès	6574.213.4110	300 €
Ape Picasso	6574.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves Primaire Toulouse Lautrec	6574.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie	6574.213.4110	300 €
Délégation Départementale de l'Éducation Nationale	6574.213.4110	900 €
TOTAL		3 300 €

DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT		
ACTION :2.1 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
Nom de l'association	imputation	Subvention allouée
FSE du Collège Poquelin Molière	6574.213.4110	1 000 €
APE du Collège Camille Claudel	6574.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Collège Arthur Rimbaud	6574.213.4110	300 €
TOTAL		1 600 €

DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT		
ACTION :3.4 : SOUTIEN AUX PROJETS D'ECOLE (USEP)		
Nom de l'association	imputation	subvention allouée
OCCE Ecole Saint Exupéry	6574.213.4110	136,24 €
TOTAL		136,24 €

SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES
EFFECTIFS 2023
4,20 par élève

Titulaire du compte bancaire	Effectif	Montant
OCCE Ecole Elémentaire Joséphine Baker	152	638 €
OCCE Ecole Primaire Louise de Bettignies	211	886 €
OCCE Ecole Maternelle Bossuet	98	412 €
OCCE Ecole Primaire Publique Calmette	154	647 €
OCCE Ecole Primaire Camus	96	403 €
OCCE Ecole Maternelle Camus	47	197 €
OCCE Ecole Primaire Chateaubriand	166	697 €
OCCE Groupe Scolaire Cézanne	147	617 €
OCCE Ecole Primaire Chopin	107	449 €
OCCE Ecole Maternelle Chopin	64	269 €
OCCE Ecole Ouverte René clair	195	819 €
OCCE Ecole Maternelle Boris vian	52	218 €
ASS PMC EDUC ACTION	171	718 €
OCCE Ecole Maternelle Curie	88	370 €
OCCE Ecole Elémentaire Paul fort	124	521 €
OCCE Ecole Maternelle Paul Fort	60	252 €
OCCE Ecole Primaire Anatole France	133	559 €
OCCE Ecole Maternelle Jean Jaurès	77	323 €
OCCE Ecole Elémentaire La Fontaine	291	1 222 €
OCCE Ecole Maternelle La Fontaine	156	655 €
OCCE Ecole Elémentaire Mermoz	148	622 €
OCCE Ecole Maternelle Publique Mermoz	97	407 €
OCCE Ecole Elémentaire Pablo Picasso	191	802 €
OCCE Elémentaire Prévert	147	617 €
OCCE Ecole Maternelle Prévert	91	382 €
OCCE Ecole Elémentaire RAMEAU	164	689 €
OCCE Ecole Maternelle Saint Exupéry	56	235 €
Matoulec Asso Ecole Toulouse Lautrec mat	46	193 €
OCCE Ecole Maternelle Van der Meersch	70	294 €
OCCE Ecole Elémentaire Verhaeren	220	924 €
OCCE Ecole Maternelle Jules Verne	85	357 €
OCCE Ecole Primaire Verlaine	119	500 €
	4023	16 897 €

DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT		
ACTION :3.1 : ENSEIGNEMENT PUBLIC		
Nom de l'association	imputation	subvention allouée
Ape La Fontaine	6574.213.4110	300 €
Ape Calmette	6574.213.4110	300 €
Association de Parents d'élèves FCPE Groupe Scolaire Chopin	6574.213.4110	300 €
Ape Cézanne	6574.213.4110	300 €
Conseil de Parents des écoles Jean Jaurès	6574.213.4110	300 €
Ape Picasso	6574.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves Primaire Toulouse Lautrec	6574.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie	6574.213.4110	300 €
Délégation Départementale de l'Éducation Nationale	6574.213.4110	900 €
TOTAL		3 300 €

DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT		
ACTION :2.1 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
Nom de l'association	imputation	Subvention allouée
FSE du Collège Poquelin Molière	6574.213.4110	1 000 €
APE du Collège Camille Claudel	6574.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Collège Arthur Rimbaud	6574.213.4110	300 €
TOTAL		1 600 €

DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT		
ACTION :3.4 : SOUTIEN AUX PROJETS D'ECOLE (USEP)		
Nom de l'association	imputation	subvention allouée
OCCE Ecole Saint Exupéry	6574.213.4110	136,24 €
TOTAL		136,24 €